



**MAIRIE
D'ÉCOLE -VALENTIN**

03 81 53 70 56

www.ecole-valentin.fr

**BULLETIN
MENSUEL**

Juin 2009

1 - REVISION SIMPLIFIEE DU P.O.S (Plan d'Occupation des Sols)

Il est nécessaire d'avoir recours à la procédure de concertation avant d'approuver la révision simplifiée du P.O.S d'ÉCOLE-VALENTIN. Un dossier de concertation sera mis au point par les chargés d'études selon les modalités suivantes :

- La concertation préalable aura lieu jusqu'à l'approbation de la révision simplifiée du POS,
- La publicité auprès des personnes concernées se fera ou par affichage en mairie ainsi qu'aux emplacements habituels dans la commune ou par voie de presse,
- Un dossier de concertation sera tenu à la disposition du public en mairie jusqu'à la clôture de la concertation ; les observations pourront être adressées à Monsieur le Maire par courrier ou être consignées dans un cahier ouvert à cet effet et tenu à la disposition du public, à la Mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture,
- Une réunion publique sera organisée en Mairie ; la date en sera publiée par les moyens habituels, en temps utile.

A l'issue de la concertation, Monsieur le Maire en dressera le bilan au regard des observations émises et le présentera devant le Conseil Municipal qui en délibérera.

2- PRESCRIPTION DE LA REVISION DU P.O.S SELON LES MODALITES DES P.L.U (Plans Locaux d'Urbanisme)

Le conseil municipal décide :

- 1- De prescrire la révision du P.O.S selon les modalités des P.L.U sur la totalité du territoire communal ;
- 2- D'ouvrir la concertation aux habitants, associations locales et autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole, selon les modalités consultables en mairie.

3- D'associer les services de l'Etat qui en feront la demande aux études de la révision du P.O.S selon modalités des plans locaux d'urbanisme, au cours de réunions de travail dont ils seront informés préalablement.

4- De confier les études de la révision du P.O.S selon modalités des P.L.U à un bureau d'étude ou à un groupement de bureaux d'études.

5- D'autoriser Monsieur le Maire à signer, au nom et pour le compte de la commune, tout acte à intervenir dans le cadre de cette procédure

6- Cette délibération sera notifiée (par lettre recommandée avec AR) aux instances concernées.

7- La présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois en mairie et d'un avis dans un journal diffusé dans le département.

3- TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE ET GARDERIE RENTREE 2009/10

En tenant compte de l'indice du coût de la vie l'augmentation des tarifs du restaurant scolaire pour l'année scolaire 2009/10 sera de 2,2% soit de 4.50€ à **4.60€**.

Les tarifs de garderie seront les suivants :
- Garderie de matin : **0.75€** (0.73€ pour 2008/09)
- Garderie du soir : **0.87€** (0.85€ pour 2008/09)

4- FONDS D'AIDE AU LOGEMENT FAAD - FSL

Le Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD) joue un rôle central dans la recherche de solutions au logement à destination des populations en difficulté. Pour ce faire, deux outils de financement existent pour lesquels, dans le cadre d'une démarche de solidarité, une participation volontaire (identique à 2007 et 2008) des collectivités locales est sollicitée :

- le **F.S.L.** (Fonds de Solidarité pour le Logement) qui permet à des ménages modestes d'accéder ou de se maintenir dans leur logement. Pour 2009, la participation demandée aux communes s'élève à 0,61 € par habitant

- le **F.A.A.D.** (Fonds d'Aide aux Accédants à la Propriété en Difficulté) a pour objectif de soutenir les accédants à la propriété en difficulté dans la poursuite de leur projet immobilier. Pour 2009, la participation demandée aux communes s'élève à 0,30 € par habitant.

Le Conseil Municipal est favorable à cette participation soit 1434.11€ pour le FSL et 705.30€ pour le F.A.A.D.

5 - CREATION SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ETUDE DE FAISABILITE DE LA MARPA

(Maison d'Accueil Rurale pour les Personnes Agées)

Le conseil municipal émet un avis favorable à la création d'un syndicat intercommunal d'étude (regroupant les représentants des 10 communes) chargé d'examiner la faisabilité technique et financière MARPA sur le secteur et d'étudier le mode de gestion à retenir. Mme Brigitte ANDREOSSO et M. André BAVEREL sont désignés membres titulaires du comité syndical à créer ; M. Yves GUYEN et Mme Ana MEDES-BOREY membres suppléants.

6 - TRAVAUX

- 1- **ERDF** (Electricité Réseau Distribution France) doit réaliser des travaux afin de renforcer la ligne haute tension aérienne existante traversant la voie SNCF aux lieux-dits « COMBE A LA VIE » et « SOURBEROT » sur les parcelles communales AA 41 et AD 92 (proximité local technique communal).
- 2- **GAZ de France** : Des travaux de renforcement de la conduite de gaz entre la RD 75 et le pont de Châtillon sont prévus entre le 15 juillet et le 15 août 2009.



INFORMATIONS DIVERSES

➤ Taxi personnes âgées

Nous vous rappelons qu'un taxi est mis à disposition des aînés de notre commune qui désirent se rendre au centre ville tous les 1ers vendredis du mois. Le CCAS subventionne ces déplacements mais une contribution est demandée aux participants, Renseignements en mairie.

➤ Plan National Canicule 2009

Toute commune se doit d'établir un registre **des personnes âgées isolées et/ou vulnérables**, afin de mieux gérer leur situation en cas de canicule. **L'inscription sur cette liste est volontaire.** Un courrier a été adressé aux personnes figurant sur les listes précédentes. Toute personne de plus de 65 ans souhaitant se faire inscrire sur le registre 2009 peut contacter la mairie, où lui seront fournis les documents nécessaires.

➤ Opération tranquillité vacances

Depuis quelques temps, il est constaté une recrudescence des vols dans les résidences en l'absence des occupants la journée. Soyez vigilants et signalez tout comportement suspect. Pour une surveillance des résidences inoccupées pendant la période de vacances un formulaire est mis à votre disposition sur le site de la mairie, au secrétariat de mairie ou à la gendarmerie d'Ecole-Valentin 1 rue des Tilleuls.

**NE COMMUNIQUEZ AUCUN RENSEIGNEMENT SUR VOTRE ABSENCE PAR TELEPHONE
NOUS N'EFFECTUONS AUCUNE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PAR TELEPHONE**

➤ **Horaires d'ouverture de la Mairie pour les vacances** : du 15 juillet au 15 Août, la mairie fermera à 17h30 au lieu de 18h30 habituellement. Les autres horaires de permanence restent inchangés.

➤ Horaires d'ouverture de la Médiathèque pour les vacances

Juillet : Horaires habituels du lundi au vendredi – fermeture le samedi //Août : uniquement le mercredi de 14h à 17h
Reprise des horaires habituels le mardi 1^{er} septembre.

➤ Inscriptions à la cantine, garderie et transport scolaire

Les dossiers seront disponibles en mairie à partir du 20 juillet. Les familles concernées sont priées de retourner les bulletins d'inscriptions avant le 14 août 2009.

➤ Inscriptions écoles maternelle et primaire :

Pendant la période de vacances les dossiers peuvent être déposés en mairie.

Pièces à fournir : justificatif de domicile, photocopies des vaccinations figurant sur le carnet de santé, livret de famille, certificat de radiation de l'ancienne école le cas échéant.

➤ Nouveaux habitants de la commune

Nous invitons les familles récemment installées dans la commune à se faire connaître en mairie, en particulier les familles ayant des enfants d'âge scolaire. Une réception sera organisée à leur intention le lundi 5 octobre 2009.

➤ Enquête INSEE

L'INSEE réalise entre le 15 juin et le 7 juillet une enquête sur l'emploi et le chômage des ménages. Des habitants de la commune seront certainement sollicités selon les conditions habituelles.

➤ **L'aire des gens du voyage** située à PIREY est ouverte depuis le mois de juin.



AGENDA

| | |
|---------------------|--|
| Vendredi 26 juin | Soirée théâtre au CAL Atelier « SOS Catnapping » par l'atelier du théâtre enfants de l'ACEV, entrée gratuite. |
| Samedi 27 juin | Feux de la Saint Jean à la MCV à partir de 18h organisé par les « Granges de Valentin ». |
| Vendredi 10 juillet | Prochain Conseil Municipal à 20h30. |
| Mardi 14 juillet | Pique-nique Républicain à 12h00 sur le parvis de la mairie. |
| Jeudi 16 juillet | Don du sang au CAL Lumière de 15h30 à 19h30 organisé par l'ADSBEV. |